



European
Social
Charter

Charte
Sociale
Européenne



Comité européen des Droits sociaux (CEDS) 261^e session, 3-7 décembre 2012

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- *Association of Care Giving Relatives and Friends* c. Finlande, Réclamation n° 70/2011
- *Association of Care Giving Relatives and Friends* c. Finlande, Réclamation n° 71/2011
- Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) c. Grèce, Réclamation n° 72/2011
- Fellesforbundet for Sjøfolk (FFFS) c. Norvège, Réclamation n° 74/2011
- Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) c. Belgique, Réclamation n° 75/2011
- Fédération des Pensionnés salariés de Grèce (IKA –ETAM) c. Grèce, Réclamation n° 76/2012
- Fédération panhellénique des Pensionnés de la Fonction Publique, Réclamation n° 77/2012
- Syndicat des Pensionnés des Chemins de fer électriques d'Athènes-Piraeus (I.S.A.P.) c. Grèce, Réclamation n° 78/2012
- Fédération panhellénique des Pensionnés de l'Entreprise publique de l'Electricité (POS-DEI.), c. Grèce Réclamation n° 79/201
- Syndicat des Pensionnés de la Banque agricole de Grèce c. Grèce, Réclamation n° 80/2012
- Action européenne des Handicapés (AEH) c. France, Réclamation n° 81/2012
- Comité européen d'Action spécialisée pour l'Enfant et la Famille dans leur Milieu de vie (EUROCEF) c. France, Réclamation n° 82/2012
- Confédération européenne de Police (EuroCOP) c. Irlande, Réclamation n° 83/2012
- Union syndicale des Magistrats administratifs (USMA) c. France, Réclamation n° 84/2012
- Confédération générale du Travail de Suède et Confédération générale des Cadres, Fonctionnaires et Employés c. Suède, Réclamation n° 85/2012
- Fédération européenne d'Associations nationales travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA) c. Pays Bas, Réclamation n° 86/2012
- Fédération international pour le Planning familial – Réseau européen (IPPF EN) c. Italie, Complaint No. 87/2012

Rapports nationaux en vue des Conclusions 2012 de la Charte et Conclusions XX-1 (2012) de la Charte de 1961

Le Comité examinera les articles suivants :

L'article 1 - Droit au travail

L'article 9 - Droit à l'orientation professionnelle

L'article 10 - Droit à la formation professionnelle

L'article 18 - Droit à l'exercice d'une activité lucrative sur le territoire des autres Parties contractantes

L'article 20 (ou l'article 1 du Protocole additionnel de 1988) - Droit à l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur le sexe

Les réunions sur les dispositions non acceptées de la Charte révisée

Les pays concernés en 2013 sont les suivants : Bosnie-et-Herzégovine et Suède

Séminaire sur “La Charte sociale européenne : marge d’appréciation des Etats

Un séminaire organisé par le Conseil de l'Europe et l'Institut international des Droits de l'Homme René Cassin se déroulera à Strasbourg le 6 décembre 2012, pour rendre hommage à trois membres du Comité, M. Belorgey, ex-Président du Comité et Rapporteur Général, Mme Csilla Kollonay Lehoczky et M. Andrzej Swiatkowski, qui quitteront le Comité après avoir accompli deux mandats.

[Programme](#)

Réunion des Bureaux joints

Le Bureau du Comité tiendra une réunion avec le Bureau du Comité gouvernemental